



LE PROCESSUS DE GESTION DES PARCS

Entretien des parcs

L'entretien des parcs se rattache à ce que l'on appelle les « opérations » dans le processus de gestion des parcs. Les autres opérations courantes sont généralement la programmation, qui relève de l'animation, la surveillance et les communications.

L'aménagement d'équipements récréatifs et sportifs est une entreprise qui peut s'avérer très dispendieuse. Les projets d'aménagement d'infrastructures et d'achat de nouveaux équipements sont encore trop rarement accompagnés d'un programme d'entretien qui permettrait d'assurer une utilisation optimale et sécuritaire du site en tout temps tout en prolongeant la durée de vie des équipements. Cette carence dans la planification peut avoir de nombreuses conséquences, dont une fréquentation du site plus faible que prévu, une augmentation du vandalisme et une dégradation accélérée des équipements, ou encore être la source d'accidents et de blessures.

L'entretien est ainsi une pratique maîtresse dans la saine gestion des opérations d'un parc pour assurer la qualité des lieux à court, moyen et long terme. C'est pourquoi il doit d'être au cœur des préoccupations des municipalités qui offrent aux citoyens des espaces récréatifs et sportifs.

OBJECTIFS

La mise en place d'un programme ou plan d'entretien vise plusieurs objectifs :

- Soutenir l'expérience positive des usagers en leur offrant un environnement de qualité, propre et accueillant pour toutes leurs activités
- Contribuer à la sécurité physique des lieux et accroître le sentiment de sécurité des usagers
- Dresser l'inventaire des équipements et des besoins d'entretien pour chacun d'eux
- Identifier les zones à risque (surutilisation, équipements plus fragiles, vandalisme, etc.) afin de réaliser les interventions appropriées
- Prolonger la durée de vie des équipements et des aménagements
- Prévoir les réparations, les remplacements et les réaménagements, et en évaluer les coûts afin de les inscrire dans le budget annuel
- Prévenir le vandalisme

VUE D'ENSEMBLE

L'entretien d'un parc, c'est davantage que veiller à sa propreté et au bon fonctionnement des équipements. L'entretien concerne l'état des surfaces, des structures, du mobilier, des végétaux, des bâtiments et des autres composantes du site comme l'affichage ou les clôtures. C'est la gestion continue de l'espace vert (pelouse, arbres et arbustes), mais aussi l'inspection régulière et de nombreuses interventions (réparation, remplacement, réaménagement) réalisées dans le but de maintenir ou d'améliorer la qualité des équipements et de l'ensemble du parc. Voici un schéma qui illustre les multiples facettes de l'entretien.

L'entretien, c'est quoi?



Source : CSLE 2019

Constater

Constater signifie observer et consigner l'état des lieux et des équipements. Cette bonne pratique fait partie intégrante de l'entretien. Elle comprend les vérifications quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles et saisonnières des infrastructures récréatives et sportives, et elle vise à assurer une vigie à l'aide de critères établis en fonction de divers niveaux de vérification :

Les *observations quotidiennes ou hebdomadaires* peuvent être réalisées rapidement par toutes les ressources qui interviennent dans le parc (même les usagers). Elles visent à identifier sans tarder les entretiens correctifs pour assurer la sécurité de tous.

Les *vérifications pour entretien* peuvent être réalisées sur une base mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle. Elles ont pour but d'assurer un entretien régulier, préventif (réparation ou remplacement) ou correctif (réparation ou retrait) des composantes du parc.

L'*inspection de conformité* à la [norme CSA Z614 Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection](#) est spécifique aux aires de jeu pour enfants. Cette inspection détaillée des structures de jeu et des surfaces de protection constitue une bonne pratique à mettre en place et doit être réalisée par un inspecteur canadien des aires de jeu certifié.

Divers outils (entre autres des grilles d'observation ou d'inspection) permettent de consigner les différentes informations relevées. Voir notamment l'outil pratique [Observations quotidiennes ou hebdomadaires des parcs et des espaces verts](#).

De même, pour évaluer le type et la fréquence idéale de vérifications pour votre parc, n'hésitez pas à consulter l'outil pratique [Formulaire d'évaluation des besoins d'inspection et d'entretien d'un parc en fonction de sa fréquentation](#).

Agir

Agir, c'est avant tout sécuriser les espaces en cas de besoin (appareil brisé, espaces ou équipements non accessibles temporairement, zone de travaux, surface glacée l'hiver, etc.). Au-delà de ces interventions ponctuelles, on peut partager les principales opérations d'entretien en quatre catégories :

L'entretien RÉGULIER est généralement intégré dans les pratiques courantes des municipalités. Il consiste à exécuter des tâches récurrentes comme tondre la pelouse, tracer les lignes de jeu, vider les poubelles, replacer le matériau amortissant sous les structures de jeu, déneiger les entrées, ou épandre du sel ou du sable.

L'entretien PRÉVENTIF vise à réparer ou à remplacer les surfaces, les composantes et les équipements afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie. Les réparations mineures (fissures ou creux dans les surfaces des terrains sportifs), l'émondage, les retouches de peinture, le remplacement de la quincaillerie usée et l'ajout de matériel amortisseur sous les structures de jeu sont quelques exemples d'interventions associées à cette catégorie.

L'entretien CORRECTIF, qui nécessite généralement des ressources à plus grande échelle, vise à régler un problème qui peut avoir des répercussions sur la sécurité des usagers ou sur la qualité de leur expérience. On peut mentionner les travaux suivants : le drainage, le retrait d'appareil, la reconstruction d'un équipement (en tout ou en partie).

La préparation SAISONNIÈRE vise à prolonger la durée de vie des aménagements et des équipements qui ne sont pas conçus pour résister à l'hiver, à rendre les parcs sécuritaires pendant la saison froide et à préparer les équipements destinés à un usage hivernal, ou encore à effectuer les opérations inverses à l'arrivée du printemps. Voici quelques exemples de préparatifs pour l'hiver :

- Aire de jeu : retirer les balançoires, fermer les accès aux glissoires et aux mâts, installer des écriteaux indiquant la fermeture de l'aire de jeu pour l'hiver
- Retirer et entreposer le matériel (buts, filets, supports à vélos, mobilier urbain, etc.)
- Fermer les piscines, les pataugeoires et les jeux d'eau
- Protéger les haies, les arbustes et les végétaux
- Préparer l'équipement pour la patinoire et la pente pour glisser
- Préparer les sentiers de ski de fond ou de raquette et l'équipement d'entretien
- Modifier l'affichage en conséquence

Consigner

Dans un souci de prévention et d'amélioration continue, il est recommandé de garder à jour un registre détaillé qui permettra d'assurer un suivi de l'état du parc. Cet outil, en format papier ou informatique, devrait notamment inclure :

- L'identification et la description du parc (nom, inventaire des infrastructures récréatives et sportives, etc.);
- Les documents de référence pour chaque équipement : date d'achat, certifications, instructions d'assemblage et d'installation, garanties, etc.
- Les grilles d'observation, d'évaluation et d'inspection, avec le relevé des dégradations, dysfonctionnements et autres anomalies;
- Les opérations d'entretien et toutes les réparations effectuées;
- Les rapports d'incident ou d'accident impliquant des usagers ou des employés.

En plus de démontrer que le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant du parc fait preuve de diligence, un registre bien tenu présente de nombreux avantages :

- Atteste la conformité des équipements aux normes;
- Donne accès rapidement aux documents de garantie et aux coordonnées pour commander des pièces de remplacement;
- Permet de relever des tendances : lieux des accidents ou des incidents, équipements nécessitant des investissements récurrents, etc.
- Permet d'uniformiser les procédures et les méthodes de travail des cols bleus et autres employés municipaux.

LE PROGRAMME (OU PLAN) D'ENTRETIEN

L'entretien, ça se planifie! L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme (ou plan) d'entretien est une pratique judicieuse pour identifier les actions à réaliser, leur fréquence, les infrastructures concernées, leur emplacement et, surtout, qui le responsable de l'entretien. De façon plus spécifique, cette démarche de planification permettra :

- D'identifier un responsable de l'application pour chaque étape du programme d'entretien et de décrire leurs tâches (cahier des charges);
- De dresser un calendrier des vérifications (types et fréquence);
- D'établir une procédure pour assurer un suivi entre les rapports d'entretien et la réalisation des travaux (structure de communication);
- D'énumérer les éléments à vérifier et d'indiquer les entretiens à effectuer pour chacun : bâtiments, appareils de jeu, mobilier urbain, infrastructures sportives, sentiers et voies d'accès, signalisation, végétation (pour entretien paysager) et ensemble du site (pour nettoyage); s'il y a lieu, on inclura les références aux instructions du fabricant ou à des normes précises, comme la norme CSA Z614 sur les équipements d'aires de jeu et les revêtements de protection;

- De déterminer les grilles et les outils à utiliser pour observer et passer à l'action;
- D'évaluer les coûts annuels (vérifications et inspections; entretiens réguliers, préventifs et correctifs);
- De préciser le système de classement (registre).

Certaines conditions sont nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'entretien efficace et efficient, notamment :

- la formation adéquate du personnel;
- l'utilisation de ressources matérielles adéquates (véhicules et outillage);
- un entreposage approprié de ces ressources;
- l'adoption d'un budget annuel récurrent affecté à l'entretien (régulier, préventif, correctif et saisonnier).

INSECTES NUISIBLES

Les guêpes de sable

Une des méthodes les plus efficaces pour se débarrasser des guêpes fouisseuses consiste à passer une machine conçue pour nettoyer et filtrer le sable en profondeur. On met ainsi au jour les nids de guêpes, puis on verse de l'eau afin de les noyer. La première fois qu'on procède à une telle opération, il faut utiliser du sable non compacté. On peut faire à une entreprise spécialisée pour ce travail. Il est recommandé de nettoyer le sable annuellement dans les carrés de sable.

On peut employer un rotoculteur ou exécuter un râtelage régulier des aires de sable touchées pour boucher les nids de guêpes. Les guêpes auront alors peine à regagner leur nid et pourraient ne pas survivre. Par ailleurs, le tamisage du sable permet d'éliminer le plus grand nombre de cocons possible. Les cocons abritent les larves de guêpes qui leur permettent de se transformer en adultes. Détruire les cocons contribue donc fortement à diminuer les infestations l'été suivant.

Toutefois, les techniques de râtelage et de tamisage ne permettent pas de filtrer toutes les saletés. Le sable sera plus malléable, mais il ne sera pas assaini. C'est pourquoi on ne les recommande pas pour les carrés de sable où jouent les enfants. Elles conviennent mieux aux surfaces amortissantes.

Des recherches effectuées par des spécialistes de la ville de Montréal ont montré que les guêpes fouisseuses peuvent piquer, mais que cela arrive rarement. En effet, ces guêpes ne sont pas agressives et cherchent à éviter les humains quand on les dérange.

Certains recommandent d'installer de faux nids de guêpes très réalistes pour éloigner les guêpes territoriales. Ces leurres, qui éloignent les guêpes à 60 mètres (200 pi) environ, sont efficaces pour les guêpes jaunes. C'est un moyen sécuritaire et très efficace pour les éloigner sans avoir recours à des produits chimiques dangereux ou néfastes pour l'environnement.

Adapté de : Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM), *Foire aux questions, bloc 9* : « *Comment puis-je empêcher les guêpes de faire leur nid dans notre espace de jeu?* »

BESOIN D'UN COUP DE MAIN?

Des outils pour vous aider

Il existe de nombreux guides d'aménagement et d'entretien d'équipements récréatifs et sportifs. La plateforme GUIDES SPORTS LOISIRS de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) présente un [Répertoire des guides d'aménagement en sport, loisir et plein air](#).

Destiné à tous les gestionnaires de parcs et d'équipements récréatifs, sportifs ou de plein air, cet outil regroupe les principaux guides d'aménagement reconnus pour planifier, implanter ou entretenir les installations extérieures, cela dans le but de simplifier la recherche et d'encourager l'application des bonnes pratiques, notamment en matière d'entretien des espaces publics.

On peut consulter aussi, sur la plateforme [GUIDES SPORTS LOISIRS](#), différents guides spécialisés : aires de glissade, courts de tennis, terrains de pickleball, terrains de soccer, terrains de balle, patinoires extérieures, véloparcs.

Il existe également sur le marché diverses grilles et certains logiciels pour vous aider dans la gestion de l'entretien des équipements. Si vous souhaitez avoir plus d'information sur ces outils ou pour obtenir les références, n'hésitez pas à contacter l'URLS de votre région.

Formation

De façon à répondre aux besoins et à mieux outiller les gestionnaires et le personnel d'entretien dans l'exécution de leurs fonctions, plusieurs organisations impliquées dans le domaine des parcs et des espaces récréatifs ont développé, au fil des ans, une offre de formation diversifiée portant sur l'entretien des parcs :

- Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeu (IQSAJ)
[Entretien et inspection des aires de jeu](#)
- Regroupement des unités régionales de loisir et de sport (RURLS)
[Entretien des parcs et des espaces récréatifs \(lien à venir\)](#)
[Entretien des cours d'école \(lien à venir\)](#)
- Alliance québécoise du loisir public (AQLP)
[Formations spécifiques sur l'entretien de divers équipements](#) (pistes de ski de fond, patinoire extérieure, etc.)

Ressources de bons conseils

Vous désirez obtenir plus d'information, du soutien et de l'accompagnement en matière d'aménagement de parcs et d'espaces récréatifs? N'hésitez pas à contacter l'[URLS de votre région](#) afin de connaître son offre de service.

Cette fiche est une contribution du



Rédaction :
Christine Baron, Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Relecture :
Lisyane Morin, Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue
Julie Larocque, URLS de la Mauricie

► OUTIL PRATIQUE

Observations quotidiennes ou hebdomadaires des parcs et des espaces verts

► OUTIL PRATIQUE

Processus d'évaluation des besoins d'inspection et d'entretien d'un parc en fonction de sa fréquentation
Guide complet

► OUTIL PRATIQUE

Processus d'évaluation des besoins d'inspection et d'entretien d'un parc en fonction de sa fréquentation
Formulaire à remplir

► OUTIL PRATIQUE

Registre d'un parc

► OUTIL PRATIQUE

Fiche Aménagement d'aires de jeu et entretien de parcs